

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2024

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, FUMEY, SOUM-GLAUDE,

Mrs : AZEMA, BETEILLE, HERRERO, MICHEL,

Absents excusés : Mme VINCENT, Mrs FOUCQUE, PALAU, CANAL

OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2025

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2025 et le vote du budget engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissements ouverts dans l'année budgétaire précédente. (Article L 1612-1 du CGCT). Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater. Le Conseil Municipal entérine cette décision.

AVIS SUR LE MODE DE GESTION DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT CHOISI PAR LA MUNICIPALITÉ

Après avoir exposé les différents modes de gestion possibles (la DSP, la convention de gestion, la mutualisation) pour le transfert de la compétence eau/assainissement par la Communauté de Communes de la Montagne Noire, Monsieur le Maire demande l'avis des membres de l'assemblée. Après un vote (6 voix POUR et 1 ABSTENTION) et vote par procuration (POUR : 2 et 1 ABSTENTION), le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le choix de la convention de gestion.

PROJET DE DÉLIBÉRATION MODIFIANT LE RÉGIME DES ASTREINTES DU SERVICE TECHNIQUE

Un projet de nouvelle délibération pour un changement de modalités d'organisation sera envoyé au Comité Social Territorial pour avis.

RAPPORT RELATIF A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS DANS LE CADRE DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE

Monsieur le Maire donne lecture du rapport complet du diagnostic de la commune de Saissac sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers afin de le transmettre aux représentants de l'Etat dans la région et dans le département de l'Aude, à la présidente du conseil régional ainsi qu'au président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire après l'avoir publié sur le site internet de la commune.

Après en avoir débattu, les membres précisent que l'objectif de la France d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'ENAF dans les 10 prochaines années 2021-2031 par rapport à la décennie précédente 2011-2021 est une entrave au développement des petites communes. En effet, la commune de Saissac se trouve avec peu d'hectares disponibles à l'artificialisation sur la prochaine décennie du fait du nombre d'hectares artificialisés sur la décennie de référence.

DEMANDE DE PROROGATION DE PERMISSIONS DE VOIRIE AU BÉNÉFICE DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Le Conseil Municipal donne son accord pour prendre l'arrêté de prorogation nécessaire pour la permission de voirie concernant l'implantation de ses ouvrages de télécommunications à la promenade, qui sera effectif jusqu'au 31/12/2039.

REFACTURATION DU PERSONNEL COMMUNAL DÉDIÉ AU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

3 agents techniques et 1 agent administratif de la commune rémunérés sur le budget principal interviennent pour le compte du budget annexe eau/assainissement (entretien Step /réparations fuites / relevé de compteurs / facturation / réservoirs...) : ce coût est déterminé selon les fiches individuelles du système de paie qui calcule le coût total de l'agent toutes charges comprises. L'assemblée décide d'appliquer ces taux horaires pour facturer la prestation eau/assainissement.

MODIFICATION TARIFS CHÂTEAU

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs du château comme suit :

| CATEGORIE | TARIFS |
|---|---------|
| Adulte | 6.00 € |
| Enfants de 6 à 15 ans | 3.00 € |
| Tarif réduit adulte (étudiant, handicapé, demandeur d'emploi, groupe de plus de 10 personnes) | 5.00 € |
| Tarif réduit enfant (groupe de plus de 10 personnes) | 2.00 € |
| Partenaire (Carca pass) | 5.00 € |
| Visite guidée supplément individuel | 1.00 € |
| Tarif habitant de la commune | Gratuit |

CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE ET LES SITES PAYS CATHARE POUR L'ATTRIBUTION DES AIDES EN FONCTIONNEMENT

L'assemblée autorise Monsieur le Maire pour signer une convention reçue du Département de l'Aude qui concerne l'attribution des aides en fonctionnement aux sites Pays Cathare.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les parties pour la mise en œuvre des projets collectifs du programme « Pays Cathare ». Elle précise les rôles et responsabilités de chaque partie, les ressources allouées et les objectifs à atteindre.

DEMANDE DE LOCATION GÎTE PRESBYTÈRE

Le Conseil Municipal décide de louer l'appartement situé 4 rue Bertrand de Saissac au 1^{er} étage, disponible au prix de 250.00 €.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

Le tableau des effectifs de la commune est remis à jour suite à la promotion interne d'un des agents administratifs. Cette mise à jour nécessite donc de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et de créer un poste de rédacteur territorial.

ANNULATION MANDAT SUR LE BUDGET DE L'EAU SUITE ERREUR IMPUTATION

Suite à une erreur d'imputation de la création d'une bouche à incendie, sur le budget de l'eau/assainissement, l'assemblée donne son accord pour annuler cette dépense de ce budget et de l'imputer sur le budget de la commune.

RÉGLEMENTATION CHASSE

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu jeudi 28 novembre 2024 avec les équipes de chasse de la commune et le président de la Fédération de Chasse de l'Aude suite à l'arrêté préfectoral spécifiant l'identification de la commune de Saissac comme une « commune à effort de chasse ». Les représentants des équipes présentes, à l'unanimité, ne sont pas favorables à cette décision.

Concernant la chasse dans les bois communaux, certaines équipes ne respectent pas la procédure de chasse dans ces bois. Les chasseurs de petits gibiers n'ayant pas de carte pour chasser dans les bois communaux sont également en infraction. Monsieur le Maire, détenteur du droit de chasse dans ces bois et responsable en cas d'accident souhaite clarifier la situation. De ce fait, le président de la Fédération de Chasse de l'Aude propose aux équipes de monter une association de chasseurs qui aurait la gestion et la responsabilité de la chasse dans les bois communaux. Cette association devra par la suite déboucher sur la création d'une ACCA.

Les présidents d'associations présents souhaitent qu'une information sur ce sujet soit proposée et débattue avec tous les administrés par le biais d'une réunion d'information. La réunion publique est donc programmée pour le jeudi 12 décembre 2024 à 18h30 à la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements de la famille suite à un décès
- Une délibération est prise pour le renouvellement de l'engagement de la commune à PEFC Occitanie pour les forêts communales
- Lecture d'un mail de Nathalie NAHOUM informant le Conseil Municipal de la sortie d'un article dans le journal l'Humanité avec une photo du château à l'appui.
- Choix de la photo pour la carte des vœux
- Cérémonie des vœux prévue le samedi 18 janvier 2024 à 19h au Centre Culturel
- Un point des travaux terminés est fait par Monsieur le Maire : nouvelle borne à incendie pour la salle des fêtes, le réseau assainissement de l'avenue Maurice Sarraut au-dessus de la mairie réparé, le toit de la salle des fêtes en ardoise restauré, l'installation d'un nouveau moyen de chauffage à la Poste effectuée.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 45

Le Maire,

